



CC des Portes de Sologne (Siren : 200005932)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Ferté-Saint-Aubin
Arrondissement	Orléans
Département	Loiret
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/11/2006
Date d'effet	14/11/2006

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jean-Paul ROCHE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Place charles de Gaulle
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	45240 la ferte saint aubin
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	15 738
-----------------------------	--------

Densité moyenne 37,72

Périmètre

Nombre total de communes membres : 7

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
45	Ardon (214500068)	1 191
45	Jouy-le-Potier (214501751)	1 385
45	La Ferté-Saint-Aubin (214501462)	7 527
45	Ligny-le-Ribault (214501827)	1 273
45	Marcilly-en-Villette (214501934)	2 137
45	Ménestreau-en-Villette (214502007)	1 505
45	Sennely (214503096)	720

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>-Actions en faveur des personnes âgées, handicapées physiques et moteurs -Portage de repas à domicile -Commission d'accessibilité aux personnes handicapées (mise en place et suivi) sauf travaux de remise en conformité sur les territoires communaux restant à la charge des dites communes. -Accompagnement social des RMISTES</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
<i>Action en faveur des collèges de la Ferté et de Lamotte Beuvron. Pour le collège de la Ferté : achat fournitures aux élèves (livres et papeterie), rémunération de postes supplémentaires de surveillants, participation financière pour le fonctionnement du collège de la Ferté (foyer socio éducatif, activité sportives et culturelles). Toutefois, la CC ne substitue ni à l'Etat ni au Département pour la surveillance de l'externat. Pour le collège de Lamotte Beuvron : charges financières des emprunts en cours réalisés pour financer les travaux de restructuration et gros investissements.</i>
- Activités péri-scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Transport scolaire <i>Organisateur secondaire des transports vers les lycées de la Sources et vers le collège de la Ferté Saint Aubin.</i>
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Etudes et programmation
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>La CC se substitue totalement aux communes en ce qui concerne la gestion de l'office du tourisme situé à la Ferté et du bureau de tourisme situé à Ligny le Ribault ainsi que dans la promotion du tourisme sur l'ensemble de son territoire. La CC conduira une étude sur l'hébergement touristique, pourra apporter son soutien à la création et au développement des structures d'hébergement, en tant que maître d'ouvrage ou par le versement d'une subvention forfaitaire qui sera défini en conseil communautaire.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>- Prestation de services - Prise en charge de la participation financière des communes au SDIS en lieu et place des communes membres - protection de paysage - Milieux aquatiques (hors GEMAPI) : études et actions contribuant à limiter le risque inondation (PAPI, SLGRI...), lutte contre les espèces exotiques envahissantes, lutte contre la pollution (évaluation, lutte et prévention des impacts cumulés des pollutions)</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
45	SM bassin du Cosson (254501604)	SM fermé	16 342
45	SM bassin du Loiret (244500369)	SM fermé	227 549
45	SM du Pays Sologne Val Sud (254503030)	SM fermé	47 490
41	SM de collecte et de traitement des ordures ménagères de Sologne (254100415)	SM fermé	42 130
41	SM d'entretien du bassin du Beuvron (254103179)	SM fermé	149 095

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)